



# ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse  
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

## MECS MOULIN DU VAISSEAU

PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF

### Rapport d'activité

# 2023



# MECS MOULIN DU VAISSEAU

## PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF

1750 la Venue de Mormoiron

84380 MAZAN

04 90 69 70 38

[mdv@advsea84.asso.fr](mailto:mdv@advsea84.asso.fr)

Commentaires	Validation/ présentation
Bilan d'activité élaboré avec l'ensemble du personnel du service et l'assistance du Siège de l'ADVSEA.	Conseil d'administration du 24/04/2024

## SOMMAIRE

<b>I. INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>II. LE SOCLE IDENTITAIRE.....</b>	<b>5</b>
II.1. cadres juridique et conventionnel.....	5
II.2. Rappel de la mission et des objectifs .....	6
<b>III. ÉVALUATION de l'activité.....</b>	<b>8</b>
III.1. Les éléments clés de l'année 2023 .....	8
III.2. éléments quantitatifs .....	8
III.2.1. GPEC (mouvement du personnel, formation...) .....	8
III.2.2. Nombre d'évènements indésirables (FEI et FEIG) .....	9
III.2.3. Taux d'occupation.....	9
III.2.4. Statistiques (tableau d'activité).....	10
III.2.5. Entrées et sorties – PPE (durée...) .....	16
III.3. éléments qualitatifs.....	18
III.3.1. Analyse des accompagnements individuels .....	18
III.3.2. Analyse des accompagnements collectifs .....	21
III.3.3. Action en lien avec la loi 2002.2 .....	22
III.3.4. Partenariat mobilisé .....	24
III.3.5. Points forts.....	24
<b>IV. CONCLUSION : ENJEUX ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>28</b>



## I. INTRODUCTION

Pour commencer, en 2023 les enfants ont choisi de nouveaux noms pour leurs groupes :

Les enfants du groupe des plus jeunes qui avaient commencé l'année en se nommant les « PANDAS ROUX » ont choisi en septembre de s'appeler « POKEMON », cela s'est accompagné d'un apaisement des tensions relationnelles sur le groupe. Pour les plus âgés « LES PHÉNIX », ils ont opté pour être « LE MONDE À L'ENVERS », d'une certaine manière ils nous ont indiqué leurs difficultés à se repérer dans leurs tranches de vie, avec des effets sur la dynamique du groupe, il était complexe de construire des relations sans conflictualité.

Nous avons évoqué les dernières années la difficulté à réaliser des recrutements au regard d'un marché de l'emploi très tendu et peu attractif dans le secteur médico-social et particulièrement celui de la Protection de l'Enfance ; l'année 2023 ne fait pas apparaître une amélioration, au contraire. L'impact est réel et met en tension l'ensemble des salariés de la Maison d'Enfants puisqu'il fragilise la mission de l'établissement.

**Pour y répondre l'ensemble des salariés ont montré :**

- **leur engagement tout au long de l'année au travers des projets individuels, des activités à destination des enfants,**
- **de réelles motivations à vouloir améliorer les fonctionnements de l'institution,**

**qu'ils soient tous chaleureusement remerciés.**

Cette introduction permet de rappeler certaines de nos valeurs accompagnées de leurs principes qui ont guidé le sens de nos actions :

- les enfants sont des êtres marqués par la subjectivité, leur rationalité est en construction, ils sont faillibles et c'est pour cette raison qu'il nous faut rester exigeant pour comprendre ce qui est parfois suggéré par eux, caché et même mis en acte. C'est bien pour cela qu'il faut prendre avec un grand sérieux ce qu'ils expriment et pouvoir comprendre, entendre au-delà de la simple expression. Manquer d'interrogation nous amènerait souvent à nous tromper.
- Les enfants déposent à l'établissement ce qu'ils peuvent et non pas ce qu'ils veulent, ils vont ainsi reproduire, reconstruire avec les adultes les difficultés, les traumatismes qu'ils ont reçu avant leur accueil sans en être conscient. L'essentiel de notre travail va consister à ce qu'ils puissent un peu mieux appréhender ce qu'ils vivent et en même temps devenir un peu plus acteur de leur histoire.

Ce rappel me paraît fondamental en ce temps de rationalisation pour éviter des jugements qui peuvent réduire les enfants à n'être que de constitutions cellulaires et neuronales, ou à être catégorisés dans des normes morales d'enfants, menteurs, voleurs...

Concernant les mouvements des enfants dans la Maison, il nous semble nécessaire d'indiquer que la venue d'un enfant dans l'établissement devrait se construire en fonction de ses besoins, d'un projet et non pas seulement en fonction d'une place disponible.

Ce projet ne peut faire l'économie d'un temps de prise de connaissance avec l'enfant, d'un temps d'élaboration du projet global de l'enfant avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les données plus particulières à propos des enfants seront approfondies dans ce rapport, nous remarquons que l'état psychique des enfants est souvent très dégradé, avec une souffrance présente qui se manifeste par des troubles de plus en plus importants. Les situations familiales sont également de plus en plus violentes pour les enfants.

Paul RICOEUR rappelait que la violence apparaît avec l'amputation du pouvoir d'agir, je finirai ainsi cette introduction sur la même thématique que les années précédentes, il est important de protéger les institutions qui doivent conjuguer avec la violence présente dans les parcours des enfants en Protection de l'Enfance.

Cette protection des institutions doit se faire en leur rendant leurs capacités à agir, c'est-à-dire à donner des moyens pour :

- assurer un encadrement de qualité pour les enfants
- proposer un cadre de travail ayant du sens et la reconnaissance nécessaire pour que des professionnels s'y engagent.

Nous avons du travail devant nous...

## II. LE SOCLE IDENTITAIRE

### II.1. CADRES JURIDIQUE ET CONVENTIONNEL

**AUTORISATION/ HABILITATION** | Conseil départemental

**NOMBRE D'ETP** | 24,65

**CAPACITE** | 20 places | 290 J → 365 J

**PUBLIC** | 4-18 ans

L'ouverture de la Maison a eu lieu le 15 octobre 1974.

La première convention date du 17 décembre 1974 avec le Conseil départemental, anciennement Conseil général, et autorisait l'accueil de 17 enfants de plus de 3 ans, de préférence des fratries au titre de la protection administrative ou judiciaire plus des placements directs PJJ.

L'habilitation PJJ s'est arrêtée en 2013 à ce moment, seul 6 enfants étaient confiés en placement direct par décision judiciaire.

Le 15 décembre 2016, le Conseil départemental de Vaucluse autorise le fonctionnement de l'établissement pour 15 ans à compter du 04 janvier 2017, soit jusqu'en 2032.

Depuis l'année 2021, l'établissement est autorisé à fonctionner 365 jours par an et non plus 290 jours par an de manière historique.

#### ➤ Structure architecturale



L'établissement est installé dans une bâtisse, un ancien moulin, dont la construction date du XVIIIe siècle, sur un domaine 6 hectares un peu à l'extérieur du village de Mazan.

Transformée en maison particulière par les propriétaires successifs, cette demeure est une donation, à l'Association, du dernier propriétaire.

D'importants travaux d'aménagement ont été nécessaires pour rendre fonctionnels les locaux occupés par les enfants.

#### ➤ Organigramme

**PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF | Moulin du Vaisseau - total 24,65**

Direction 1

Psychologue 0,65

Comptable 1

Secrétaire 1

Chef de service 1

Éducateurs spécialisés 6

Moniteurs éducateurs 7

Agent d'entretien 1

Agents de service d'intérieur 2,50

Cuisinière 1

Surveillants de nuit 2,5

## II.2. RAPPEL DE LA MISSION ET DES OBJECTIFS

MOULIN DU VAISSEAU

### ➤ Mission et types de prises en charge

Nos missions sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma Enfance – Famille 2015 – 2020.

« Le Moulin du Vaisseau » est ainsi doté d'une autorisation de fonctionnement par le Département de Vaucluse pour accueillir des mineurs qui ne peuvent rester provisoirement dans leur milieu de vie habituel.

L'établissement intervient au titre de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'enfance.

Cette séparation avec leur famille doit permettre de les protéger d'une situation de danger et/ou de maltraitance et d'engager un processus de retour le cas échéant.

L'établissement peut accueillir des enfants en lien avec une décision d'un magistrat (Juge des Enfants ou Procureur) ou du service de l'Aide Sociale à l'Enfance. L'internat est la modalité particulière de prise en charge.

L'établissement est ouvert 365 jours depuis 2021 et dispose de 20 places en hébergement pour les enfants âgés de 4 à 18 ans.

### ➤ Objectif du service

Un accompagnement global est proposé, décliné au travers d'un quotidien de vie, l'établissement apporte un soutien éducatif et psychologique aux mineurs confiés mais aussi à leur famille.

La place des parents est un élément majeur reconnue tant au travers de leur statut de représentant légal que par la valeur des liens avec leur enfant.

Nos objectifs se déclinent de nos missions d'accueil et de protection :

- Permettre aux enfants de faire l'expérience d'une vie sécurisée au quotidien avec des adultes soutenant et protecteurs.
- Promouvoir la création d'un savoir subjectif et de compétences auprès des enfants qu'ils pourront utiliser dans la sphère familiale.
- Reconnaître l'importance particulière qu'occupe la place des parents pour les enfants.
- Construire une vie institutionnelle de collectivité qui soit un support au développement des relations sociales et des capacités individuelles.

### ➤ Actualités et veilles sociales – public accueilli

#### L'établissement

Il est important de replacer l'action de la Maison d'Enfants au regard des dernières données nationales :

- Plus de 310 500 mineurs suivis dans le cadre de la protection de l'enfance
  - Plus de 111 000 font l'objet d'une saisine d'un juge des enfants
  - 39 % des placements sont en établissement
  - Près de 50 % des enfants en établissement sont en situation d'handicap.
- 1 566 établissements (publics, associatifs) accueillant des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance.
  - Le nombre d'enfants en moyenne par établissement est de 25, avec de grands écarts selon les projets.
  - Le taux moyen d'encadrement est de 6,1 ETP pour un groupe de 10 enfants de 7 à 12 ans.
  - Le taux moyen d'encadrement préconisé pour couvrir les besoins des enfants (GEPSE, ANMECS CNAPE) faisant l'objet d'une étude pour la proposition d'un décret est de :
    - 8 ETP pour un groupe de 10 enfants de 7 à 12 ans
    - 8 ETP pour un groupe de 6 enfants de 6 ans et moins

**À ce jour le taux moyen d'encadrement éducatif pour la maison d'enfants est de 6,5 ETP par groupe de 10 enfants soit en dessous de la moyenne préconisée. Il est important de noter que nous avons un taux bien supérieur à 50 % d'enfants en situation d'handicap avec une autorisation d'accueil d'enfants de 6 ans et moins.**



**Le taux général d'encadrement est de 24,65 ETP pour 20 enfants soit 1,23 ETP par enfant.**

**Les enfants accueillis**

Nous constatons que de nombreux enfants connaissent des difficultés psychiques importantes pour lesquels des accompagnements sont ou devraient être engagés. Ainsi, pour le groupe des plus jeunes nous comptons en fin d'année 2023 un taux de 77 % d'enfants ayant des difficultés psychiques importantes. Pour les enfants du groupe des plus âgés nous avons un taux de 72 %. Nous faisons le constat que certaines mesures ne sont pas mises en œuvre ou de manière partielle, souvent faute de moyen dans le secteur des soins médicaux socio ou de psychiatrie.

**Un tableau synthétique des situations fin décembre 2023 est présenté au chapitre III-1 pour illustré notre propos**

### III. ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ

#### III.1. LES ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ANNÉE 2023

##### **Une activité supérieure au prévisionnel**

Durant l'année 2023 l'établissement a accueilli 23 enfants, nous avons peu de départs et peu d'arrivées, néanmoins l'établissement a réalisé 289 jours supplémentaires d'accueil afin de pouvoir répondre aux demandes du Conseil départemental en raison du manque de places d'accueil.

##### **La poursuite des activités innovantes**

Si l'**activité piano** n'est certes plus une activité nouvelle à l'établissement avec la participation de près de la moitié des enfants à l'apprentissage et la création musicale, il est important de rappeler que cette action reste à la fois originale et innovante pour chaque enfant au regard des découvertes qu'elle procure à chacun.

**La médiation animale** initiée lors du dernier trimestre 2022 s'est déroulée toute l'année 2023 pour une première évaluation très positive et partagée avec le centre d'équithérapie de Mazan.

##### **L'absence de ressources des ressources humaines**

Nous avons indiqué depuis quelques années des réelles difficultés de recrutement en raison d'un marché de l'emploi faisant apparaître une pénurie de professionnels, les impacts durant l'année 2023 concernent :

- Une difficulté à fidéliser les salariés faisant des remplacements (congrés, maladies) sur les postes éducatifs.
- L'absence de la psychologue sur l'établissement a été ressentie tant par les enfants que par l'équipe pour le soutien à l'élaboration de réponses éducatives.
- La poursuite des projets éducatifs individualisés (PEI) pour les enfants avec la réalisation de plus de 60 réunions durant lesquelles les parents sont invités.
- L'accueil des fratries est toujours aussi important avec un taux en augmentation pour atteindre près des  $\frac{3}{4}$  des effectifs.
- Les enfants accueillis présentent pour plus de 75 % des difficultés majeures avec une notification MDPH (Maison Des Personnes Handicapées), ou un accompagnement pour répondre à des troubles psychiques ou psychiatriques.

#### III.2. ÉLÉMENTS QUANTITATIFS

##### III.2.1. GPEC (MOUVEMENT DU PERSONNEL, FORMATION...)

##### **Mouvements du personnel :**

- Remplacements de personnels en CDI
  - Remplacement d'une salariée Surveillant de Nuit Qualifié suite à un licenciement pour inaptitude
  - Remplacement d'une éducatrice suite à une démission
  - Départ de la psychologue clinicienne. La procédure de recrutement n'a pas abouti ce jour à une embauche au regard d'un marché de l'emploi tendu pour les employeurs.
- Remplacements en CDD ont permis essentiellement
  - Le remplacement de personnels en arrêt maladie
  - Le remplacement d'absence de 3 salariées en congé parental
  - Le remplacement des absences liés aux congés (trimestriels et annuels) des salariés



## **Formations**

<b>Intitulé de la formation</b>	<b>Participations</b>	<b>Nbre d'heures</b>
Journées nationales de l'Association Nationales des MECS	Directeur	21 h
Formation surveillant de baignade	Homme d'entretien	45 h
Formation travaux en hauteur	Homme d'entretien	7 h
Formation MBA ingénierie financière	Comptable	En distanciel sur temps personnel
Certification maitresse de maison	Agent de Service Intérieur	245 h sur 2 ans. 2023 : 91 h 2024 : 154 h
Formation cadre chef de service	Chef de service	14 h
Accueil et accompagnement des enfants placés	Éducateur	ANNULEE par manque de stagiaire
<b>TOTAL</b>		<b>178 h</b>

## **Accueil des stagiaires**

Durant l'année 2023 nous avons accueillis 8 stagiaires

- 7 stagiaires sur des cursus moniteur-éducateur, éducateur spécialisé ou éducatrice de jeunes enfants.
- 1 stagiaire surveillant de nuit qualifié

Notre politique d'accueil de stagiaire est fondée :

- À la fois sur notre volonté de participer à la politique générale de formation des travailleurs sociaux. Il est primordial que des structures accueillent des stagiaires pour que ces derniers puissent se présenter pour la validation de leur diplôme et se présenter sur le marché de l'emploi qui est en manque inquiétant de professionnels.
- Sur la valorisation du travail en internat et la promotion de l'association afin de pouvoir « fidéliser » les futurs professionnels.

## **Analyse de la pratique professionnelle**

L'établissement a mis en œuvre un temps d'analyse de la pratique professionnelle 1 fois par mois, soit un total de 10 séances. Y participent les 2 équipes éducatives avec les stagiaires, ainsi que la psychologue et un cadre (chef de service éducatif ou directeur).

Ce choix est sous tendu par l'idée que le domaine de l'intersubjectif est présent dans le travail éducatif mais aussi au travers des positionnements de tous les professionnels. Ainsi chacun de sa place est concerné par un travail de repérage.

### **III.2.2. NOMBRE D'ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES (FEI ET FEIG)**

Pas de FEI ou FEIG en 2023

### **III.2.3. TAUX D'OCCUPATION**

Le taux d'occupation en 2023 est en augmentation par rapport à l'année 2022 afin de pouvoir répondre aux demandes de la plateforme d'orientation mise en place par la Direction enfance famille du Département. Ainsi, nous sommes en situation de légère suractivité.

L'année 2023 est la deuxième année complète avec un fonctionnement à 365 jours par an.




Au-delà du taux d'occupation global que nous avons réalisé, il est important de souligner que le taux d'occupation sur les temps de week-ends et les temps de vacances scolaires est bien plus important qu'il était envisagé à l'origine de l'augmentation de l'activité en 2021.

Ainsi nous avons réalisé 289 jours supplémentaires ce qui représente près de 80 % d'un accueil supplémentaire au cours de l'année.

ACTIVITÉ	2020	2021	2022	2023
Capacité autorisée (jeunes)	20	20	20	20
Nombre de journées d'ouverture	290	365	365	365
Nombre réalisé de journées	5800	7300	7300	7300
Taux d'occupation arrêté en %	98 %	94 %	97 %	97 %
Nombre arrêté de journées	5684	6862	7081	7081
Nombre réel de journées	4332	6956	7031	7370
Taux d'occupation réel en %	74,69 %	95,28 %	96,30 %	104,08 %
Écart retenu/Réel	-1352	+94	-50	+289

### III.2.4. STATISTIQUES (TABLEAU D'ACTIVITÉ)

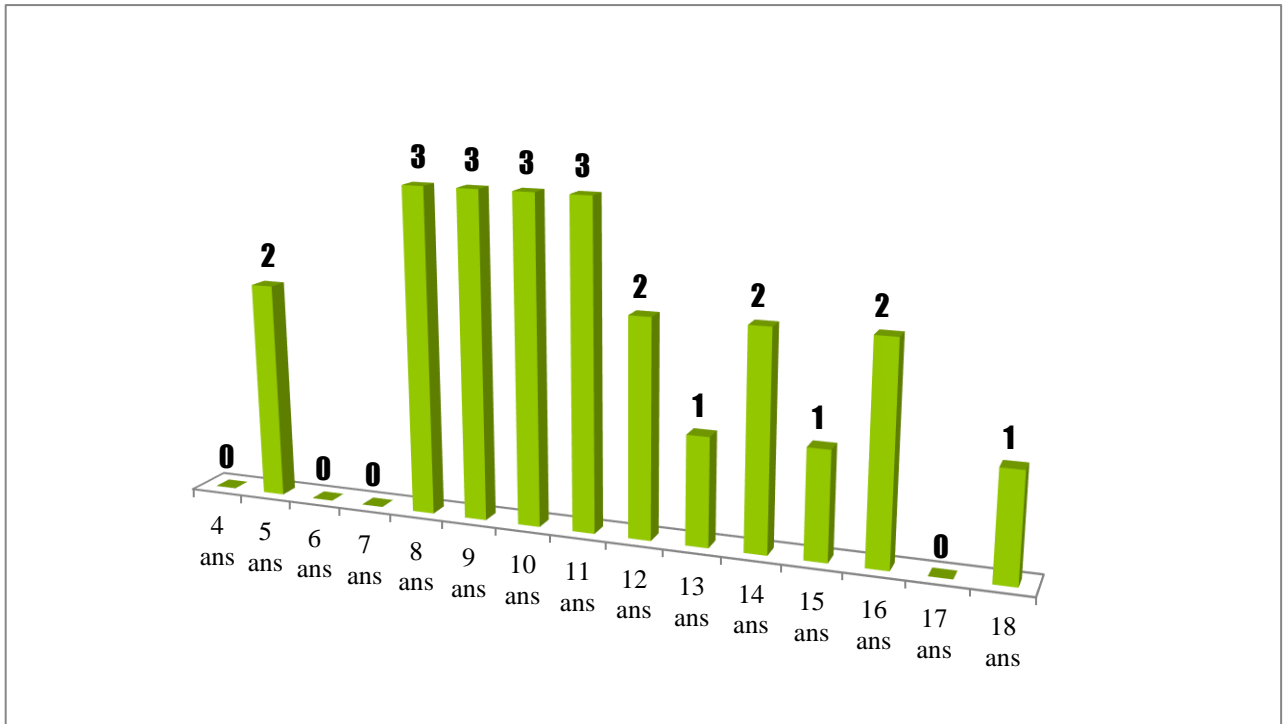
#### Chiffres clés 2023

MESURES EXERCÉES	7300	<b>RÉPARTITION PAR AGE</b> → 9 ans et 7 mois 9 % d'enfants de 3 à 5 ans 26 % d'enfants de 6 à 9 ans 35 % d'enfants de 10 à 12 ans 17 % d'enfants de 13 à 15 ans 13 % d'enfants de 16 à 18 ans
MESURES ORDONNÉES	7081	
SUIVIS ANNUELS	23	<b>RÉPARTITION PAR SEXE</b> 57 % de filles, 43 % de garçons
MESURES RÉALISÉES	7370	<b>DURÉE DE PLACEMENT</b> 8 ans, en très forte augmentation mais pas réellement significatif au regard des statistiques
TAUX D'ACTIVITÉ RÉEL EN %	104	
 <b>RÉPARTITION PAR FRATRIE</b>	<b>Tendance haute avec 74% d'enfants en fratrie (17 sur 23)</b>	
 <b>STATUTS DES MINEURS</b>	Maintien d'un taux élevé de mesures judiciaires supérieur à 2022 Mesures judiciaires OPP ASE 96 % Mesures administratives AP ASE 4 %	
 <b>RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE</b>	50 % des enfants sont originaires du TIMS Haut Vaucluse 18 % des enfants sont originaires du TIMS entre Rhône et Sorgues et du TIMS Comtat Venaissin	

## Graphiques relatifs aux chiffres clés

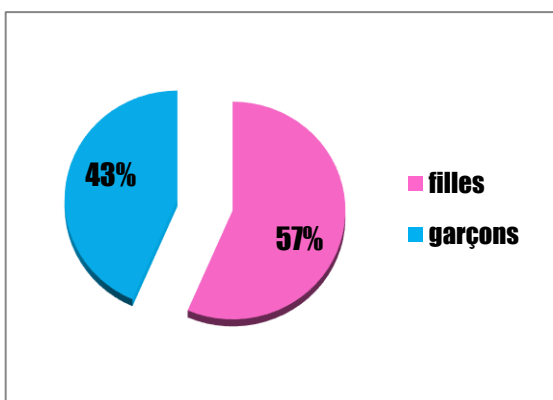
### Répartition par âge au 01/12/2023

Nous constatons, que **l'âge moyen des enfants est 9 ans et 7 mois soit en diminution constante depuis 2 ans**. Ce mouvement correspond à une évolution nationale, la part des jeunes enfants est en plus grande augmentation. Est-ce en lien avec un meilleur dépistage ? Est-ce que les besoins principaux des enfants sont davantage observés ? Est-ce un signe de précarisation (isolement des familles, dysfonctionnement des familles) de la société et les plus jeunes enfants sont plus fragiles pour y faire face ?



### Répartition par sexe

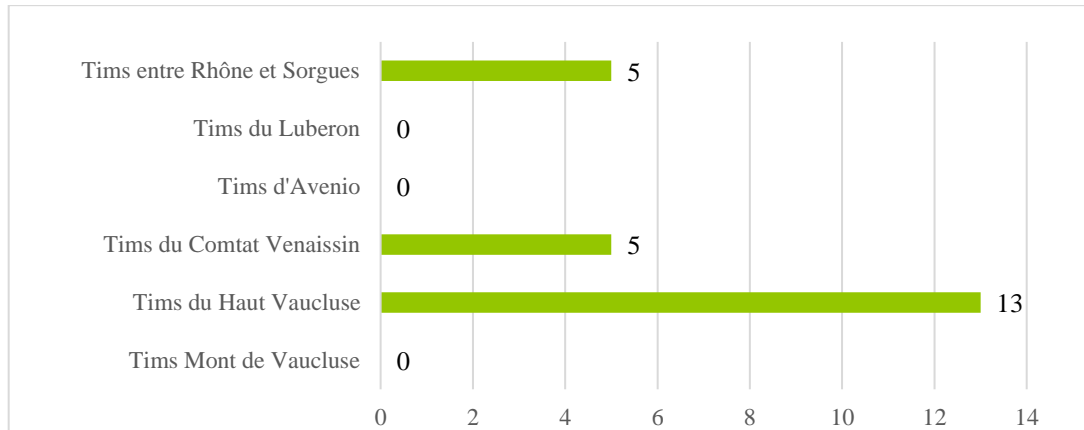
Le graphique présente une inversion de la répartition, la part des filles a nettement augmenté même si l'équilibre est assez proche. En 2022 nous avons 52 % de garçons et 48 % de filles. Il serait intéressant de surveiller cette donnée.



## Répartition géographique

Le graphique propose une répartition des enfants présents en fonction de l'origine du TIMS (territoire d'intervention médico-sociales) :

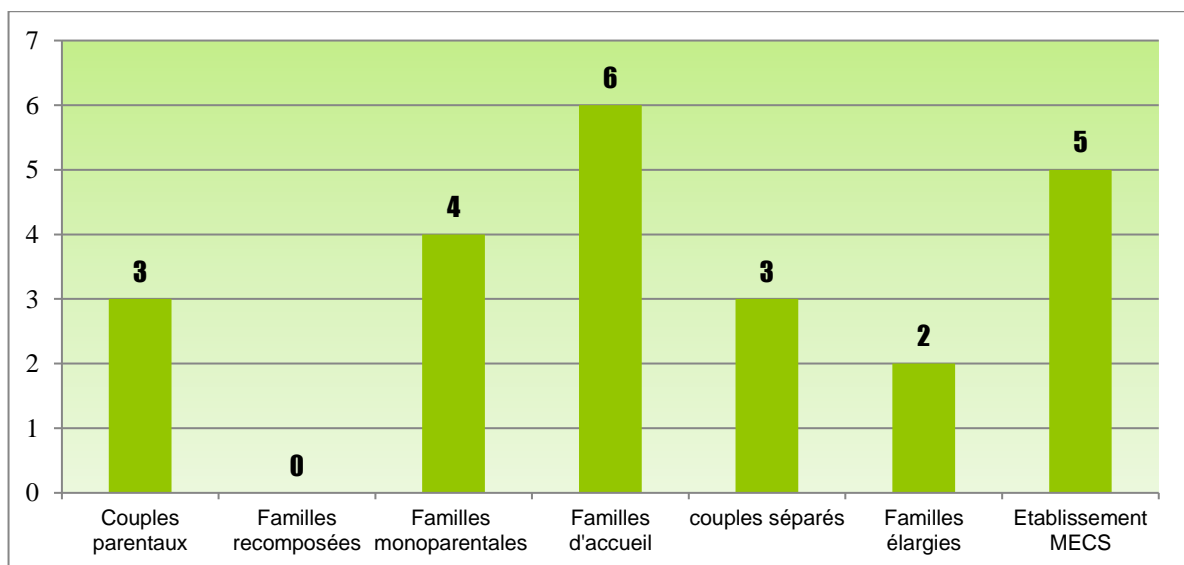
- Nous remarquons encore une année une forte représentation de situation du TIMS Haut Vaucluse (Orange et Bollène)
- Les TIMS du Comtat Venaissin et Entre Rhône et Sorgues restent représentés. Cela facilite le travail de proximités tant pour les parents que pour les travailleurs sociaux.



TIMS	TIMS d'Avenio	TIMS Comtat Venaissin	TIMS Haut Vaucluse	TIMS Monts de Vaucluse	TIMS du Luberon	TIMS entre Rhône et Sorgues
<b>Nombre d'enfants</b>	0	5	13	0	0	5
<b>%</b>	0	22	56	0	0	22

## Mode d'accueil des enfants avant placement

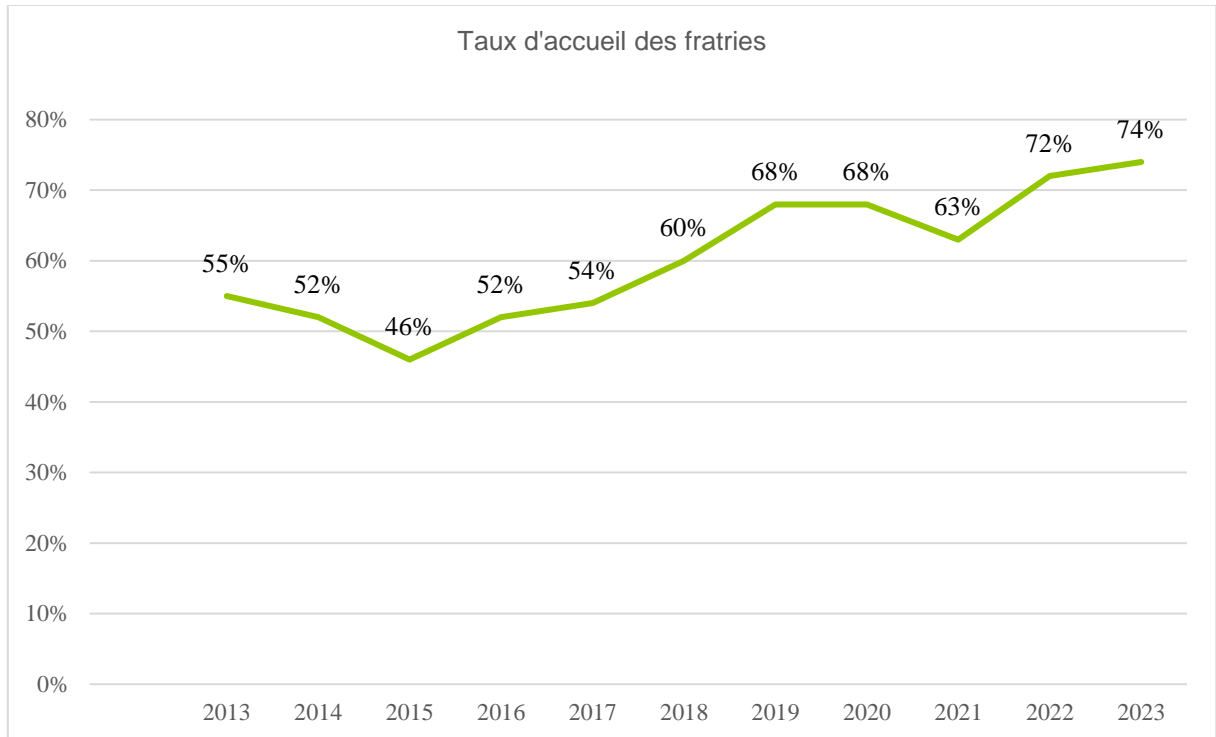
- Nous constatons la pérennisation significative de la part d'enfants accueillis précédemment dans une autre MECS ou en famille d'accueil.
- Les familles monoparentales, les familles séparées et élargies restent des modes d'accueil avant placement encore présentes.
- La part des familles vivant en couple est basse (13 %)



Mode d'accueil	Couples parentaux	Familles recomposées	Familles monoparentales	Familles d'accueil	Couple séparés	Familles élargies	Établissement MECS
<b>Nombre d'enfants</b>	3 (13%)	0 (0%)	4 (17%)	6 (26%)	3 (13%)	2 (9%)	5 (22%)

## Accueil des fratries

**L'établissement est toujours marqué par sa spécificité d'accueil des fratries** puisque le taux constaté augmente encore cette année pour représenter 74 % (soit une augmentation de 11 points par rapport à l'année 2021) du total des accueils. Ce chiffre indique particulièrement une spécificité de l'établissement.



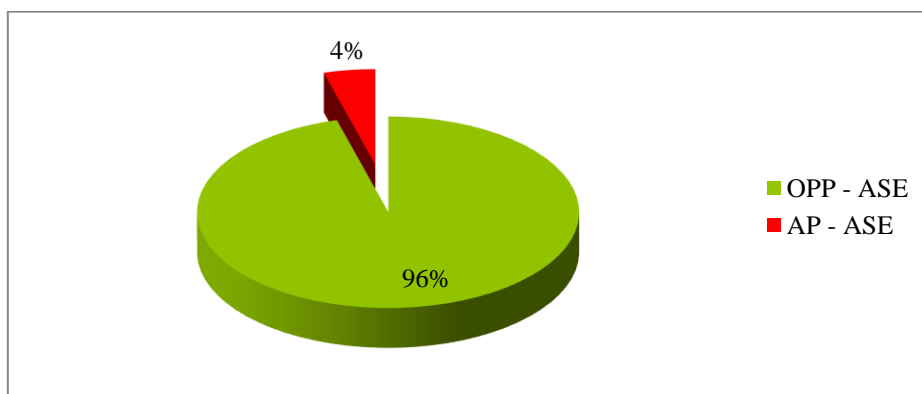
Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
% d'enfants en fratrie	55 %	52 %	46 %	52 %	54 %	60 %	68 %	68 %	63 %	72 %	74 %

## Statuts des mineurs accueillis

Le taux des mesures judiciaires reste toujours important comme les années précédentes :

- Mesures judiciaires en ordonnances de placements provisoires (OPP) : 22 enfants soit 96 % (27 soit 93 % en 2022)
- Mesures administratives en accueil provisoire : 1 enfant soit 4 % (2 soit 7 % en 2022).

Parmi les 9 enfants arrivés en 2022, aucune situation avait un statut d'accueil provisoire





## Situation scolaire des 23 enfants à la rentrée de septembre 2023

Les tableaux ci-dessous font état de la situation de la scolarisation des enfants.

En 2023 **l'ensemble des enfants a été scolarisé sur 8 établissements différents et sur 5 communes.**

L'établissement travaille avec 4 structures scolaires pour des dispositifs adaptés

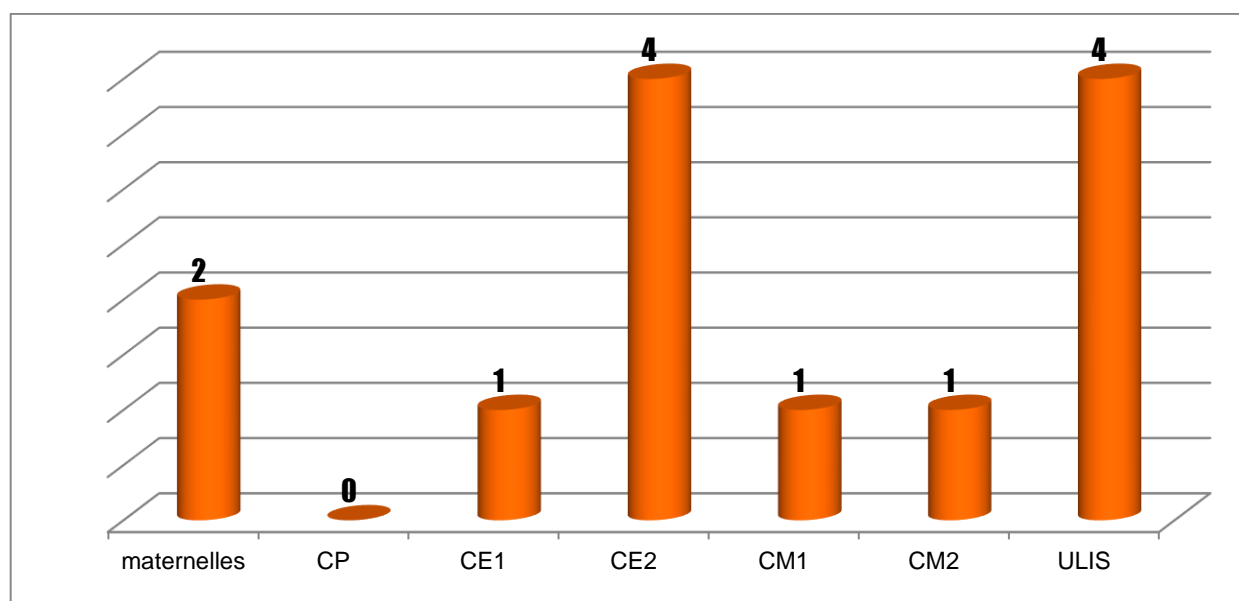
- 3 établissements ULIS (Unité Localisée d'Insertion Scolaire)
- 1 établissement « micro collège »,

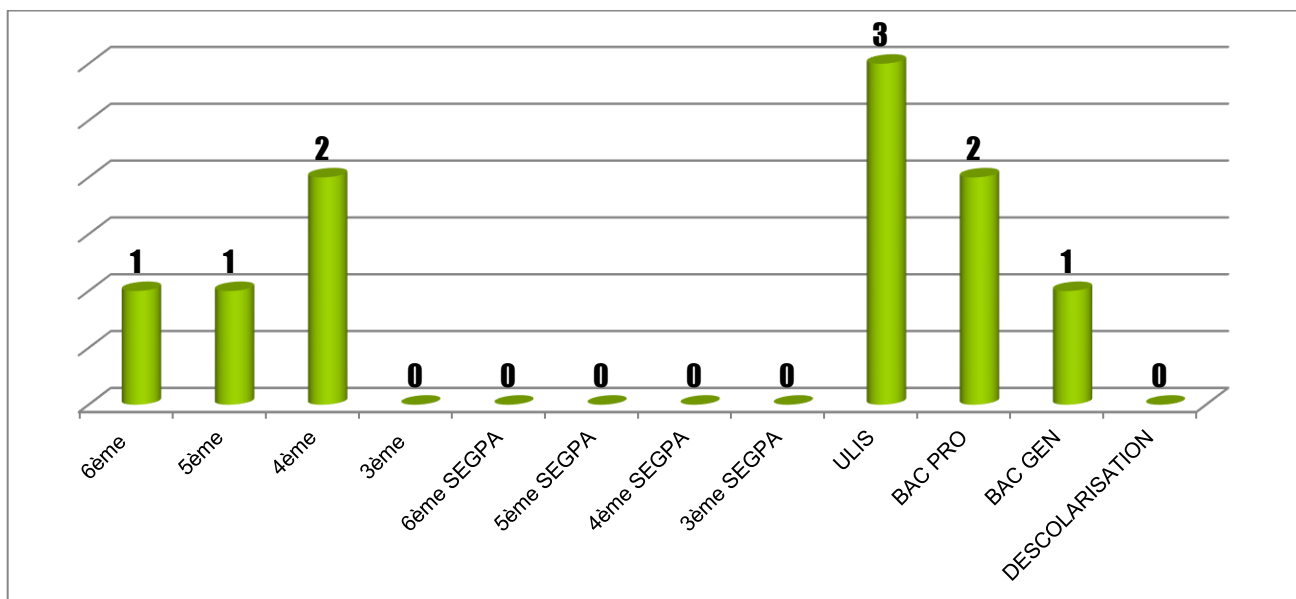
Comme les années précédentes, les élèves ont bénéficié des dispositifs de type ULIS, mais aussi de projets individualisés pour traiter ou éviter l'échec scolaire. Nous notons que des demandes d'orientations ULIS sont en cours, le nombre d'enfants semble ainsi être en hausse régulière et viendrait « compenser » les orientations SEGPA en baisse.

**Ainsi près de 30 % des enfants accueillis sont en classe ULIS (primaire et collège) soit une augmentation de 66 % par rapport à 2022.**

L'établissement a construit des liens de travail de proximité avec l'école primaire de Mazan en raison de la forte proportion d'enfants qui est présente. De nombreux enfants ont de réels troubles pour lesquels l'école ne peut pas répondre et ce avec un engagement et une bienveillance remarquable. Ces liens permettent de développer des réponses au cas par cas pour certains d'entre eux qui sont en grandes difficultés d'apprentissage et/ou de comportement. Nous constatons que les prises en charge par d'autres dispositifs (ITEP, CMPEA...) sont malheureusement insuffisantes. Nous allons régulièrement chercher des enfants à l'école durant la journée qui manifestent de l'agitation ou des résistances dans les propositions d'apprentissages des enseignants.

- Les enfants scolarisés aux lycées de Carpentras ou d'Avignon rencontrent moins de difficultés d'apprentissages, l'accompagnement éducatif consiste prioritairement à soutenir l'organisation du travail et l'engagement, la motivation des enfants.
- Les ateliers d'éveil après les temps de classe se sont poursuivis pour les enfants du groupe des plus jeunes. Ils sont destinés à ceux pour qui la demande scolaire les met en échec. Ces ateliers sont réalisés sur les plages horaires des temps des devoirs.
- Nous avons une personne ressource bénévole qui propose une aide aux devoirs pour les élèves volontaires.
- Lorsque les enfants sont en capacité, le dispositif d'aide aux devoirs du collège est mis en œuvre.





### État des accueils sur les temps des week-ends et des vacances scolaires

Concernant les 23 enfants accueillis :

- **9 enfants** sont restés toutes les vacances et tous les week-ends à l'établissement.
- **Le taux d'accueil sur les temps de week-ends est de plus de 60 % soit en hausse par rapport à l'an passé (50 %).**
- Le taux d'accueil sur les temps de vacances est de près de **80 % contre 66 % en 2022 soit également en hausse.**

**Il est important de rappeler que lors du changement des temps d'ouverture de l'établissement en 2021 pour atteindre 365 jours l'hypothèse d'accueil sur ces temps-là était de 50 % d'enfants présents.**

### III.2.5. ENTRÉES ET SORTIES – PPE (DURÉE...)

L'établissement a accueilli 23 enfants au cours de l'année 2023 avec 3 entrées et 3 sorties, un chiffre qui est nettement en baisse par rapport à 2022 cela peut s'expliquer par des effets de cycles d'accueil (durée moyenne de placement et de la sortie des fratries qui impacte de manière forte les statistiques.

**Le taux de renouvellement en baisse à 13 % et bien en dessous de l'année précédente.**

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de renouvellement	10%	30%	15%	25%	10%	10%	50%	41%	45%	13 %

**La durée moyenne de placement des enfants sortis est de 8 ans, ce chiffre est exceptionnel et ne reflète pas les éléments des années antérieures. Le fait d'avoir très peu d'enfants sortis explique ce chiffre.**

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Durée moyenne des enfants sortis	5 ans 6mois	3 ans 7 mois	3 ans 6 mois	3 ans 9mois	3 ans	4 ans	4 ans 4mois	4 ans 1 mois	1 an 11mois	8 ans

**L'âge moyen des enfants à la sortie est de 14 ans et 4 mois**, cet élément est également supérieur à la moyenne des 4 dernières années, mais nous retrouvons les chiffres des années précédentes.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Age moyen des enfants sortis	17 ans et 3 m	13 ans 3 mois	13 ans	13 ans 6 mois	14 ans 6 mois	10 ans 9 mois	11 ans	12 ans 10mois	12ans 9mois	14 ans 4 mois

**L'âge moyen des enfants à l'arrivée en 2023 est de 8 ans et 7 mois**, nous notons des chiffres proches d'une moyenne sur les années précédentes.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Age moyen des enfants entrés	10 ans 2 m	7 ans 4 m	9 ans 6 m	9 ans 6 m	11 ans 4 m	4 ans mois	5 ans	9 ans	10ans 1mois	7 ans 6 m	8 ans 7 mois

#### Les sorties :

Nous repérons que :

- Un seul enfant sur 3 est retourné au domicile après 9 années d'accueil. Il semblait un peu plus en capacité de pouvoir demander de l'aide pour s'engager dans des projets de vie.
- 1 enfant a été orienté dans une autre MECS pour préparer de manière plus adaptée sa future vie d'adulte.
- 1 enfant a été réorienté dans la famille d'accueil avant sa venue à l'établissement pour un rapprochement avec sa sœur, mais ce projet n'a pas été pertinent au regard d'une difficulté psychique particulière de la sœur.

Modalité d'accueil à la sortie	Nombre d'enfants	(Pourcentage)
Retour au domicile familial	1	33 %
Orientation en famille d'accueil	1	33 %
Orientation autre MECS ou lieu de vie	1	33 %
Orientation SAPSAD	0	0 %
Orientation structure spécialisée	0	0 %

### Les arrivées :

Pour les 3 enfants arrivés, **leur statut est judiciaire** donc aucune nouvelle mesure administrative n'a été engagée cette année.

Statuts des mineurs

- Ordonnance de Placement Provisoire : 3
- Accueil Provisoire : 0

Les éléments repérés depuis 2 années se confirment. Les difficultés psychologiques majeures ou psychiatriques des parents, les conditions d'éducation défailtantes, et les violences physiques ou sexuelles sont les principales causes des décisions de placement. Les nouveaux enfants accueillis sont marqués par des violences sexuelles.

### Les raisons des placements :

Raisons du placement	Total des 23 enfants	Total des 9 enfants
Difficultés psychologiques majeures ou psychiatriques	02	00
Difficultés relationnelles parents/enfants	02	01
Alcoolisme, addiction à des drogues	00	00
Violences physiques ou sexuelles	07	02
Conflits parentaux	05	00
Recomposition familiale	00	00
Conditions d'éducation défailtantes	07	00

### Le traitement des admissions

Le traitement des admissions a connu durant l'année 2023 un changement très important puisque les services du Département ont engagé la mise en place d'une plateforme d'orientation.

Ainsi les statistiques réalisées habituellement ( nombre de demandes, origine des demandes(ASE, AEMO, PJJ...), secteurs géographiques concernés, Nombre de demandes refusées, nombre de demandes annulées...) ne pourront se faire cette année.

Notons que nous avons accueilli :

- Une fille à la demande du service ASE en avril 2023 pour répondre à une nécessité de protection.
- Une petite fille en juillet 2023 à la demande de la plateforme pour laquelle il n'y avait pas de possibilité pour faire perdurer l'accueil à l'ADEF d'Avignon. Cette enfant est fortement marquée par un handicap psychique et intellectuel. Une notification IME est en attente de mise en œuvre.
- Une fille en juillet 2023 par la plateforme pour laquelle il était nécessaire de trouver dans l'urgence des réponses d'hébergement en raison de troubles du comportement et de la personnalité qu'elle manifestait et pour lesquels, les familles d'accueil successives ne pouvaient plus gérer. Un suivi psychiatrique était auparavant engagé puis interrompu suite aux changements de familles d'accueil. Cette enfant a un traitement médicamenteux pour limiter la dépression et l'anxiété.

### Rappel de la procédure d'admission.

1. Un rapport de situation est adressé par le service, plateforme départementale faisant la demande. Ce rapport est étudié pour vérifier l'admissibilité de l'enfant ou de la fratrie. Il est important de repérer si des orientations spécifiques (médico-sociales) sont plus adaptées, ou déjà en cours. Le chef de service éducatif, le directeur et la psychologue effectuent cette étude.
2. Un entretien avec le travailleur social est fixé afin de définir des objectifs de placement et de prise en compte d'une problématique familiale globale. Le chef de service éducatif, la psychologue et le directeur sont présents à l'entretien.
3. Une visite de préadmission sur une journée pour l'enfant et un temps d'entretien avec les parents sont déterminés. La présence des parents et du travailleur social est attendue. Si les parents ne peuvent pas venir à ce moment une autre date est définie particulièrement pour eux, (sauf si les parents n'ouvrent pas droit à des liens avec leur enfant). Au préalable, la situation est présentée synthétiquement à l'équipe éducative en réunion avec des consignes particulières d'observations si nécessaire. Lors de la journée de pré admission un éducateur participe à un point bilan de la journée avec les parents ou le travailleur social
4. Lors de la réunion d'équipe suivante, un temps est consacré pour avoir l'ensemble des observations des éducateurs et leurs premières analyses.
5. Le directeur en réunion cadre prend une décision sur l'admissibilité. La plateforme est directement informée. L'admission est programmée.

### III.3. ÉLÉMENTS QUALITATIFS

#### III.3.1. ANALYSE DES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

Avant de présenter une situation qui soit le reflet des accueils que nous réalisons, il est important de rappeler les éléments recueillis concernant la situation des enfants accueillis.

Nous constatons que de nombreux enfants connaissent des difficultés psychiques importantes pour lesquels des accompagnements sont ou devraient être engagés.

Ainsi pour le groupe des plus jeunes nous comptons en fin d'année 2023 un taux de 77 % d'enfants ayant des difficultés psychiques importantes. Pour les enfants du groupe des plus âgés nous avons un taux de 72 %.

Nous faisons le constat que certaines mesures ne sont pas mises en œuvre ou de manière partielle, souvent faute de moyen dans le secteur des soins médicaux socio ou de psychiatrie.

Nous travaillons particulièrement avec :

- Les Centres Médico psychologiques et Pédagogiques de Carpentras, Orange et Vaison-La-Romaine
- Les Centres Médico Psychologique pour Enfants et Adolescents de Carpentras et l'Isle-sur-la-Sorgue
- L'équipe ELISEA (Equipe de Liaisons et de Soins pour Enfants et Adolescents) rattachée au centre hospitalier de Montfavet.
- L'Institut Médico Educatif Alain Pujol « Les Iris »
- Des psychologues en libéral.

Il est important de rappeler que si ces enfants bénéficient de soins psychiques, la résolution ou la diminution de leurs difficultés prend du temps.

Très souvent les symptômes (agitation, anxiété, passage à l'acte violent, état dépressif, tentative de suicide, inhibition, déficience intellectuelle...) qu'ils manifestent sont présents dans leur quotidien et sont potentialisés par moment dans les dynamiques collectives.

Si l'établissement prend en compte les difficultés individuelles :

- au travers des projets éducatifs individualisés,
- au travers de nombreuses interventions repérantes pour les enfants,
- par une structuration du quotidien dans laquelle les éducateurs peuvent permettre aux enfants de situer leur place en médiatisant les relations sociales,

Nous tenons à rappeler que nous ne sommes pas « outillés » comme les dispositifs de soins pour répondre à toutes les détresses et souffrances des enfants.



**SITUATIONS MÉDICO-SOCIALES**  
**Enfants MECS Moulin du Vaisseau DÉCEMBRE 2023**

Groupe des « plus jeunes » **total : 7 enfants /9, soit 77 % qui ont ou devraient avoir un accompagnement médico-social en lien avec des difficultés psychiques**

Nom de l'enfant	Date de naissance	Dossier en cours MDPH	Notification MDPH	Notification sans prise en charge	Scolarité	Autre suivi psycho médical (CMPEA, CMPP, Hôpital de jour)	Remarques, efficience
A	2015						Pas de troubles particuliers
B	2014		Oui AESH		Emploi du temps adapté PPS	Hôpital de jour	Trouble de la personnalité problématique psychiatrique 2 PEC par semaine.
C	2014		Oui ULIS		ULIS		Troubles des apprentissages
D	2013		Oui ULIS		ULIS	CMPP	Déficience intellectuelle 2 soins par semaine orientation IME à envisager
E	2015		Oui ITEP	oui	EMASCO	CMPP	Troubles du comportement et des apprentissages. Passages à l'acte violent. Notification ITEP reçu en fev 2024, en attente de mise en œuvre.
F	2018		Oui IME	Attente IME internat ou lieu de vie	Emploi du temps adapté PPS	IME PAG ARS	Troubles du développement et déficience intellectuelle Dans l'attente d'un internat IME à temps plein.
G	2015		Oui AESH			CMPP	Troubles des apprentissages et de l'attention
H	2013		Oui ULIS		ULIS	CMPP	Troubles des apprentissages et du comportement
I	2018						Pas de troubles particuliers

Groupe des « plus âgés » : **en cours ou préconisées 8 enfants/11, soit 72 % qui ont ou devraient avoir un accompagnement médico-social en lien avec des difficultés psychiques**

Nom de l'enfant	Date de naissance	Dossier en cours MDPH	Notification MDPH	Notification sans prise en charge	Scolarité	Autre suivi psycho médical (CMPEA, CMPP, Hôpital de jour)	Remarques, efficience
J	2013		Oui AESH			CMPP	Trouble du comportement / trauma
K	2007					Suivi psychologique préconisé à réaliser	Troubles de la relation/ état dépressif
L	2011					Suivi psychologue libéral	Troubles de la relation/état dépressif
M	2011				Difficulté scolaire	Suivi psychologique en libéral préconisé mais opposition de l'enfant	Troubles du comportement refuse pour l'instant un suivi psychologique en libéral
N	2009					Suivi psychologue libéral	Passages à l'acte violent en résistance pour un accompagnement psychologique.
O	2009				Absentéisme scolaire 50%	CMPP + ELISEA	Troubles du comportement, état psychique dépressif pouvant engager un passage à l'acte suicidaire.
P	2011		Oui ULIS collège		ULIS Collège		Troubles du comportement et des apprentissages
Q	2012		Oui ITEP	oui	EMASCO		Troubles du comportement, passages à l'acte violent, ITEP en attente de mise en œuvre
R	2012		Oui ITEP	Oui	EMASCO	ELISEA CMPEA très insuffisant	Troubles du comportement et de la personnalité. Suivi Hôpital de jour

							arrêté sans poursuite des soins suite aux changements de placement. Passages à l'acte violents, nombreuses tentatives de suicides personnalité problématique psychiatrique. Suivi ITEP en attente de mise en œuvre.
S	2008		Oui ULIS		ULIS Collège		Fin de prise en charge SESSAD IME car non mise en œuvre avant placement. Troubles des apprentissages déficience légère dispositif de protection pour adulte à envisager
T	2012		Oui ULIS		ULIS	CMPP	Troubles des apprentissages

## Présentation d'une situation

Marie a aujourd'hui 9 ans et demi, elle est accueillie à l'établissement avec sa sœur jumelle depuis 3 ans. Auparavant elles vivaient depuis quelques années en famille d'accueil mais étaient séparées. Les deux sœurs développaient de forts signaux de mal-être qui se manifestaient par le l'agitation « des crises », par moment une opposition envers les assistantes maternelles.

Leur mère avaient d'importantes difficultés à proposer un cadre éducatif structurant pour l'ensemble de la fratrie, d'autres frères et sœurs étaient également placés. Des droits de visites et d'hébergements étaient limités car leur mère était psychologiquement instable. Le père était atteint d'une maladie et un pronostic vital était engagé à moyen terme.

À son arrivée, le projet élaboré entre l'établissement et les services de l'ASE, consistait à reconstruire des liens entre les 2 sœurs séparées. L'hypothèse retenue étant que certains troubles du comportement qu'elles manifestaient pourraient diminuer par une sécurisation des liens fraternels.

Si les 2 sœurs étaient très différentes, nous avons remarqué que Marie ne pouvait être en relation construite et apaisée ni avec sa sœur, ni avec les autres enfants. Nous avons des difficultés à qualifier la qualité de ses liens avec les adultes et les enfants.

Très souvent Marie avait des propos « décalés » lorsqu'elle était en inter-relations avec les autres. Parfois elle essayait de s'engager dans des jeux mais ne saisissait pas les attendus de ses camarades ; le plus souvent elle « copiait » ce qu'elles faisaient sans intégrer les enjeux. Les relations avec sa sœur étaient à l'image de ces dynamiques. Marie faisait « comme » sa sœur sans remarquer qu'elle faisait « comme », d'ailleurs elle ne s'interrogeait pas sur la qualité de la relation qu'elle pouvait avoir. Il nous semblait qu'elle était « avec » sans l'être réellement.

L'évolution de la situation familiale était par ailleurs difficile à appréhender pour Marie, les attitudes inadaptées de sa mère, la maladie de son père restaient des éléments très opaques, d'autant que l'un et l'autre entretenaient des ambiguïtés. Le décès advenu de ce dernier reste encore une énigme pour Marie qui 3 ans après ne semble pas comprendre cette absence.

Au regard de ces éléments nous avons des questionnements sur la capacité de Marie à prendre en considération son quotidien d'autant qu'elle semblait hermétique à celui-ci. Elle semblait également hermétique aux interactions avec les autres enfants. Parallèlement, nous constatons des moments de fortes angoisses, Marie pouvait être complètement accrochée aux éducateurs, mais pouvait avoir des comportements très agités, elle pouvait se mettre à crier, à ne pas supporter la moindre frustration et à d'autres moments elle mimait des animaux ou les imitait par des cris. Marie était également énurétique toutes les nuits.

Nous avons sollicité auprès du service de l'ASE une évaluation psychologique. La psychologue de l'établissement s'est mise en lien avec une neuropsychologue en libéral. Parallèlement, nous étions dans l'attente d'un accompagnement par le CMPEA (Centre Médico Psychologique pour Enfants et Adolescents).

Nous avons construit en interne des réponses pour apaiser Marie au travers des PEI (Projets Educatifs Individualisés). Des actions concrètes, des postures éducatives sont réalisées : investissement de sa chambre, annonce les menus les soirs aux autres enfants, calendrier et semainier personnalisés, temps de bain pour se relaxer, temps individuel avec la cuisinière une fois par mois, réalisations de pâtisseries...).

Sur le plan scolaire, Marie était également en fragilité dans les relations à l'école et elle n'était pas engagée dans les apprentissages, sa posture n'était pas scolaire et les enseignants, malgré une attention particulière restaient désespérés.

Après plusieurs mois, l'évaluation en libéral a été mise en œuvre et le CMPEA a reçu Marie pour des premières rencontres. Une prise en charge par l'hôpital de jour a été préconisée pour répondre à ses troubles de la

personnalité, et elle a intégré plusieurs mois après ce dispositif. Des temps de déscolarisation 2 fois une demi-journée dans la semaine ont été posées pour lui permettre de s'y inclure.

Nous avons remarqué des changements plus ou moins remarquables sur certaines périodes, Marie avait des temps durant lesquels elle semblait plus apaisée, du moins elle semblait davantage incarner ses temps de vie et se prendre de manière plus juste en considération avec ses spécificités.

Aujourd'hui Marie reste à l'établissement, le projet d'accueil reste d'actualité avec des liens, à sa mère à son domicile évalués par le service ASE. Sa sœur a été réorientée auprès de son ancienne famille d'accueil avec qui elle est restée en contact et semble évoluer plus positivement. Les liens entre les deux sœurs avaient été appréciés comme non soutenant. Marie rencontre sa sœur chez sa mère et ne semble pas affectée négativement par cette distanciation.

Cet accompagnement nous semble illustrer les situations que nous rencontrons à l'établissement, à savoir l'accueil d'enfants ayant des troubles psychiques importants.

Nous avons mobilisé des énergies importantes pour permettre une prise en charge qui soit plus adaptée par un service de soins.

Nous avons construit des réponses individuelles adaptées à Marie et à la vie en collectivité qui demandent un engagement fort de la part des professionnels de la MECS.

Nous restons inquiets sur le devenir de Marie ; pourra-t-elle s'apaiser et avoir les ressources nécessaires pour répondre aux difficultés psychiques et sociales qu'elle connaît ? Une augmentation des temps de soins sera-t-elle possible à court terme pour consolider les premières évolutions de Marie ? L'équipe trouvera-t-elle aussi les ressources pour continuer son accueil au regard du nombre croissant d'enfants en grande difficultés psychiques ?

### III.3.2. ANALYSE DES ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS

#### Les dynamiques de groupes sur le groupe des plus jeunes

**-1<sup>er</sup> semestre** : Les enfants ont commencé l'année sous le vocable des « Panda Roux » le projet a permis aux enfants d'utiliser leurs capacités créatrices. La petite chorale a poursuivi ses répétitions pour proposer, le jour de la kermesse, 2 chants.

**2<sup>e</sup> semestre** : Le nom du groupe est devenu les « Pokémon ». Nous avons constaté que le peu de départs et d'arrivées de nouveaux enfants cette année avait permis de construire une dynamique de vie collective. Les enfants se reconnaissaient et arrivaient davantage à se repérer dans leurs relations. Les temps du quotidien ont permis de faire des activités communes, en particulier lors de la fête de Noël durant laquelle les enfants ont chanté à l'unisson. L'équipe a pu observer des évolutions collectives très positives.

#### Les dynamiques de groupe sur le groupe des plus âgés.

**-1<sup>er</sup> semestre** : le groupe s'était nommé « Phénix ». Le projet annuel « Land art » s'est concrétisé en parallèle de la mise en place des nouveaux espaces de cultures en bac. Les plantations ont permis une récolte généreuse et les enfants sont restés engagés. La fin de l'année s'est concrétisée par la réalisation d'un camp dans l'arrière-pays de Mende en Lozère.

**-2<sup>e</sup> semestre** : Les enfants se sont choisis un nouveau nom « Le Monde à l'envers », une manière certaine de se voir « chamboulé » avec peu de repères. Les enfants ont exprimé leurs difficultés à faire groupe. Les relations entre eux sont complexes et ils peuvent percevoir le groupe comme une contrainte pour vivre ensemble des temps apaisés plutôt qu'un moyen pour être reconnu individuellement par leurs camarades.

#### La suite du projet médiation animale

L'an passé nous avons développé dans le rapport d'activité les objectifs mis en place pour une première année d'expérimentation du projet de médiation animale mis en place avec le centre équestre de Mazan le « Lucky Horse ». Nous rappelons qu'il s'agissait pour les enfants :

- De renforcer leur estime de soi par des valorisations
- De participer à la prise en compte de la nature et de la vie animale
- De développer leurs capacités d'apprentissage et de découvertes par l'éveil.
- De repérer les enjeux relationnels qu'ils engagent
- Dépasser les problématiques de comportement : violence, inhibition, agitation, conduite d'opposition.

Les enfants du groupe « Panda roux » / « Pokémon » ont participé par ½ groupe de 5 enfants et en alternance les mercredis matin à cette activité.

Lors du 2<sup>e</sup> semestre un bilan à l'établissement a été réalisé et des ajustements ont été opérés dans les pratiques entre l'établissement et le centre équestre. Ce travail a permis de consolider les cohérences d'interventions au regard de pratiques institutionnelles qui étaient différentes puisque leurs activités l'étaient par nature.

Ce partenariat a été très intéressant à plusieurs niveaux :

- Les observations de chacun concernant les enfants ont permis d'avoir un regard plus complet soit en confirmant des éléments soit en complétant avec de nouvelles données. .
- Des enfants ont montré de nouvelles capacités face à certaines difficultés de motricité.
- Des interrelations porteuses se sont créées entre les enfants.
- Des nouveaux projets, de nouvelles idées sont apparus pour développer ce partenariat.

Rappelons que ce projet reçoit un financement hors budget puisqu'il est soutenu par un don d'une personne.

### **La poursuite du projet piano**

Voilà juste un mot pour rappeler que le projet piano et MAO se poursuit au sein de la MECS avec 8/9 enfants.

### **III.3.3. ACTION EN LIEN AVEC LA LOI 2002.2**

#### **- Participation des enfants et des familles**

**Les réunions d'enfants** : elles sont hebdomadaires et concernent les 2 groupes, en 2023 elles se sont déroulées le mardi soir pour les plus grands et le mercredi matin pour les plus jeunes. Les enfants y participent et elles sont animées par les éducateurs et le chef de service. Des supports sont présents pour étayer l'ordre du jour : « Cahier de râlage » ou « Des mots des maux », cahier de félicitation, cahier de satisfactions, cahier de sanctions...

Ces réunions traduisent principalement deux objectifs :

- La régulation des relations entre les enfants dans la vie du groupe. Cette régulation s'appuie sur le cahier de « râlage » qui circule dans le groupe des plus jeunes et le cahier « Les mots des maux » pour les plus grands.
- L'élaboration de projets d'activité (pour le mardi soir, le mercredi, les camps, les sorties à l'extérieur...).

Les comptes rendus sont affichés et retravaillés si nécessaire par les éducateurs en y faisant référence dans la pratique quotidienne.

Certains enfants ont des interventions spécifiques (prise de parole, responsabilité...) en référence à leur Projet Éducatif Individualisé (PEI).

Ces espaces de paroles sont des lieux d'apprentissage de la vie en société et par certains aspects celle de la citoyenneté. Nous faisons l'hypothèse que ce travail permet de médiatiser certaines violences qui habitent des enfants et participe à la pacification des dynamiques de groupes.

#### **Le Conseil de Maison :**

Le Conseil de Maison a pour objectif :

- D'être un lieu d'échange entre enfants des deux groupes et adultes de la maison d'enfants.
- De faire participer les enfants à la vie de la maison d'enfants.
- De permettre aux enfants de s'expérimenter à la « représentation » de ses pairs, légitimée par des élections.

En 2023 nous avons réalisé 9 réunions du Conseil de Maison.

Des élections se sont déroulées tous les trimestres sur chaque groupe d'enfants ; ainsi par année, sont élus 6 titulaires et 6 suppléants.

Les délégués participent également :

- Aux réunions du groupe d'expression deux fois par an.
- Aux réunions du Conseil de la Vie Sociale.

### **Le Conseil de Vie Sociale :**

En référence à la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et du décret n°2004-287 du 25 mars 2007 relatif au Conseil de Vie Sociale, l'établissement apporte une importance à faire participer les parents et les enfants à la dynamique de placement. Pour ce faire, 2 instances sont ainsi créées : le CVS et les réunions du groupe d'expression.

En septembre 2023 nous avons adressé des courriers à l'ensemble des parents pour ouvrir des candidatures à la participation du CVS. Les parents ne se sont pas mobilisés. Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024 nous réitérerons la démarche.

L'établissement a développé des réunions de « groupe d'expression » elles se déroulent 2 fois dans l'année et les parents sont tous invités.

Y participent également les délégués des enfants et un représentant du personnel.

Ces réunions sont couplées avec des moments de convivialité permettant aux enfants de montrer aux parents ce qu'ils ont fait durant les trimestres précédents.

Nous essayons de favoriser un temps de partage de jeux ou de détente entre parents et enfants. Cet objectif de travail rappelle à tous que nous reconnaissons prioritairement les liens parents/enfants.

Pour cette année 2023 nous avons maintenu un seul temps de rencontre en juin 2023 durant lequel une kermesse s'est déroulée en extérieur ; 90 % des enfants ont rencontré au moins un de leur parent.

Durant cette réunion, le 14 juin 2023, nous avons un taux de participation de 75 %.

Différents points ont été abordés :

- Les investissements et les travaux pour l'année 2023
- Les dynamiques des groupes et des projets des annuels.
- Les camps

- **La personnalisation de la prise en charge et le travail avec les parents**

Durant l'année 2023 nous avons engagé comme il est indiqué dans le projet d'établissement les réunions PEI (Projet Educatif Individualisé).

Ces réunions font partie intégrante de l'architecture de l'accompagnement des enfants à l'établissement.

Elles permettent de formaliser la personnalisation de nos interventions. La première réunion se déroule entre 5 et 7 semaines après l'admission ou le retour des enfants fin août. Nous présentons et faisons un point étape du projet éducatif individualisé pour chaque enfant 1 fois par trimestre.

Ce projet fait l'objet d'une méthodologie précise :

- Une élaboration partagée par l'ensemble de l'équipe pour une expertise globale,
- La construction d'un diagnostic pertinent avec une fiche support,
- La formulation d'orientations éducatives,
- Une déclinaison d'un travail à mener avec l'enfant qui soit opérante dans son quotidien.

La formalisation de ce travail est réalisée avec 2 supports : la Fiche d'Orientations Éducatives (FOE) et la fiche PEI, la rédaction est assurée par l'éducateur référent.

Nous conservons des taux de participation des parents, selon les trimestres, entre 60 et 70 % comme pour les années précédentes. Nous conservons pour chaque projet, une modalité de traitement de la prise en compte des liens de la fratrie.



Comme en 2022 nous avons, durant l'année 2023, respecté un planning avec une programmation d'une réunion par trimestre par enfant soit un total de 60 réunions à l'année. Nous en avons réalisées 59, une réunion ne s'est pas déroulée puisqu'elle a été reportée en l'absence de l'enfant qui par 2 fois en fin d'année n'a pas pu être présent pour des raisons médicales.

Le rythme de ces réunions permet de conserver une dynamique de suivi et favoriser l'implication des enfants et des parents. Cette reconnaissance institutionnelle est attendue.

Ainsi toutes les réunions programmables se sont tenues.

Ces réunions sont animées par le directeur. Les participants (enfant, parent, éducateur référent, référent social extérieur (ASE), psychologue et chef de service) ont chacun un temps d'expression et donnent des indications sur le projet.

Nous rappelons que le PEI est une instance très différente de celle du Projet Pour l'Enfant (PPE) mis en œuvre par le service ASE, il en est une déclinaison au niveau de la vie au quotidien dans l'établissement.

### III.3.4. PARTENARIAT MOBILISÉ

Comme indiqué dans ce rapport, nous avons développé des partenariats avec :

- L'Éducation nationale (en lien avec les 9 structures scolaires) et participation au Conseil d'administration du Collège André Malraux de Mazan et l'EMASCO.
- Le Centre d'équihomologie, le Lucky Horse, avec le projet de médiation animale et pour des suivis individuels.
- Les dispositifs de soins ELISEA, CMPP de Carpentras, Orange, CMPEA de Carpentras, CAMSP de l'Isle-sur-la-SORGUE, ITEP, l'IME Alain PUJOL.
- Les associations culturelles et sportives de Mazan (club de tennis, club de foot, Gym Boxe Club, Centre culturel Mme FOUSSA).
- Les services du Conseil départemental : Direction enfance famille concernant le Plan départemental et les instances de consultation et d'élaboration du projet de développement des moyens de la protection de l'Enfance. Participation à la CIAD et à la CESSEC.
- Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, les EDES : référents sociaux, coordinateur EDES, responsable territorial ASE. Ce travail de partenariat nous est primordial car il permet d'avoir un regard complémentaire de la situation des enfants, une complémentarité d'action avec les référents ASE, et une cohérence d'intervention. Des marges de progression sont à engager, prioritairement par une meilleure connaissance des interventions de chacun.

### III.3.5. POINTS FORTS

**La fête de Noël en 2023 : le spectacle, le repas et la venue du Père Noël.**





### Les nombreuses sorties à vélo



### Les activités physiques...





**Les sorties aux fermes pédagogiques et la médiation animale**



**Les activités à l'établissement :**





## Les sorties culturelles



## Les jeux d'eaux à la mer et à la piscine



## IV. CONCLUSION : ENJEUX ET PERSPECTIVES

### → Les projets à maintenir

- Il est important de pérenniser **le projet de médiation animale** au regard de l'intérêt que cela présente pour les enfants. Il faudra sécuriser le financement qui est aujourd'hui assuré par un don d'un particulier.
- **Le projet piano** doit connaître un nouvel élan au regard du départ prochain de Thierry MASSE le professeur engagé depuis de nombreuses années.
- **Le projet de la petite ferme** : à ce jour l'espace jardin est peu mis en valeur, nous avons 2 poules et 1 coq, le projet d'avoir quelques animaux supplémentaires devra faire l'objet d'un réel temps de concertation avec les équipes éducatives pour déterminer les évolutions souhaitées et possibles.

### → Les projets à initier

- **La réalisation de l'évaluation** pour le 2<sup>e</sup> semestre 2024. Ce projet va engager l'ensemble du personnel et demandera un travail de préparation.
- **Mise en place d'un nouveau livret d'accueil**. Il s'agit de transformer la forme du livret qui est à ce jour très classique et qui devra être plus explicite à la fois pour l'enfant et pour les parents.
- **Développer des temps de rencontres avec les services de l'ASE** pour partager avec les référents les contraintes et les spécificités de travail de chacun afin d'améliorer la qualité des collaborations.

### → Un projet architectural en phase d'élaboration

L'Association a pour objectif une rénovation et un agrandissement des locaux pour :

- Correspondre aux normes accès des personnes handicapées
- Améliorer la qualité d'accueil des enfants et des parents :
  - En augmentant le nombre de chambres individuelles.
  - En ayant des salles d'apaisement et d'activités spécifiques pour les enfants.
  - Par la mise en place d'espaces de douches et en augmentant le nombre de toilettes.
  - Par la création d'une réelle salle d'accueil dédiée spécifiquement aux rencontres avec les parents.
  - Par la création d'un studio permettant aux enfants de rencontrer leurs parents sur des temps de DVH à la journée, le WE et plus à l'établissement.
- Améliorer les conditions de travail des salariés par :
  - la création d'une salle spécifique pour les personnels (repas, repos, affichage...),
  - la création d'une salle de réunion au regard de l'augmentation du nombre de salariés,
  - le déplacement du bureau du chef de service.

L'étude de ce projet associera les personnels de l'établissement.

Le 28 février 2024

**L'équipe de direction**